



Département BATI
Direction de la Stratégie Patrimoniale

Décision n° 2023-408

Objet : Convention ayant pour objet la constitution d'une servitude relative au réseau de distribution souterrain d'électricité conclue avec ENEDIS dans la parcelle métropolitaine cadastrée AK 210 située Avenue de La Vertonne 44120 Vertou.

Réf. : 2.2.6

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.7) portant délégation du Conseil à la Présidente pour approuver tout acte d'établissement, de modification ou de suppression de servitudes,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que Nantes Métropole est propriétaire de la parcelle cadastrée AK 210 d'une surface totale de 5 926 m², située Avenue de la Vertonne à Vertou, accueillant le Centre Technique et d'Exploitation Busway "CETEX de la Vertonne", confié en gestion à la Société d'Économie Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN) par DSP depuis le 1^{er} janvier 2019,

Considérant que la SEMITAN et ENEDIS ont signé le 13 février 2023 une convention précisant les spécificités techniques et d'exploitation de l'installation de consommation d'électricité sur le réseau public de distribution HTA, pour la mise en service du "CETEX de la Vertonne",

Considérant la nécessité de raccorder la nouvelle installation de panneaux photovoltaïques du "CETEX de la Vertonne" au réseau public de distribution d'électricité et notamment de procéder au raccordement du compteur situé sur la parcelle privée de Nantes Métropole,

Considérant qu'ENEDIS a sollicité la constitution d'une servitude en vue d'établir une canalisation souterraine dans une bande de trois mètres de large et sur une longueur totale d'environ 4 mètres ainsi que ses accessoires techniques dans la parcelle métropolitaine AK 210,

Décide

Article 1. de conclure une convention avec ENEDIS ayant pour objet la constitution d'une servitude sur la parcelle cadastrée AK 210, propriété de Nantes Métropole, située Avenue de La Vertonne à Vertou, pour le raccordement du compteur de la nouvelle installation de panneaux photovoltaïques du "CETEX de la Vertonne" au réseau public de distribution d'électricité,

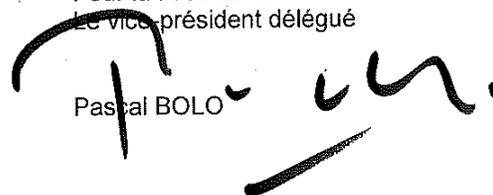
Article 2. Dit que cette servitude consiste en la pose d'une canalisation souterraine dans une bande de 3 mètres de large, dans une profondeur de 0,80 mètre et sur une longueur d'environ 4 mètres linéaires, en tranchée sur la parcelle AK 210 ainsi que ses accessoires techniques,

Article 3. Cette servitude étant de droit, elle est consentie sans indemnité et prendra effet à sa signature.

Article 4. M. le Directeur général des services de Nantes Métropole est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **24 AVR. 2023**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué


Pascal BOLO

mis en ligne le :

25 AVR. 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230424-2023_408DEC-AU
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023 2

Nantes Métropole – Décision